

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT EUROPÉEN 1169/2011

Category: [Les conseils](#)

Tag: [Conseils](#)



Ce règlement s'impose à compter du 13 décembre 2014. Il va modifier nos habitudes...

Les changements vont notamment porter sur l'affichage du contenu des produits vendus. Nous publions quatre documents tant la matière est importante.

- Le premier, ci-dessous, est le règlement lui même.

[Règlement européen sur la sécurité alimentaire n° 1169/2011](#)

- Mais 46 pages de JO peuvent être décourageantes... La commission a créé un document qui reprend les questions / réponses que l'on peut se poser.

[Questions et réponses sur l'application du règlement \(UE\) n° 1169/2011](#)

- Le troisième et le quatrième correspondent aux communiqués de presse de Mme Carole DELGA, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire, auprès du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique sur le sujet.

[Carole DELGA rappelle que le règlement européen INCO concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, entre en application le 13 décembre 2014](#)

[Carole DELGA annonce les modalités d'information du consommateur sur la présence d'allergènes dans les denrées alimentaires](#)

Nous sommes curieux de voir le contenu du décret qui devrait imposer des novations importantes.

